

Image not found or type unknown



Appel obligatoirement accepté ?

Par **Rachid78**, le **09/11/2021** à **10:12**

Bonjour,rnrnDans quelques jours je passe aux prud'hommes après plus de 2 ans d'attente pour l'audience de plaidoirie.rnrnSi je gagne mon procès et que l'employeur fait appel est ce que le conseil des prud'hommes est dans l'obligation d'accepter l'appel ?rnrnMerci.

Par **nihilscio**, le **09/11/2021** à **11:10**

Le conseil des prud'hommes n'a pas à accepter ou refuser. L'appel est un droit.

Par **Rachid78**, le **09/11/2021** à **11:15**

Même s'il y a eu des irrégularités chez l'employeur ?

Par **nihilscio**, le **09/11/2021** à **11:31**

C'est au Conseil des Prud'hommes d'apprécier s'il y a ou non irrégularités et, si l'employeur n'est pas satisfait du jugement des prud'hommes, il a le droit de faire examiner à nouveau l'affaire par la Cour d'Appel.